

Suède.

No. du tarif douanier	Indication des Produits	Droit d'entrée
81	Cannelle: non moulue	100 cour. suéd. les 100kg
90	Semoule de riz	2 cour. suéd. les 100kg
	Matières végétales destinées à être tressées ou ouvrées d'une manière analogue ou à la fabrication des brosses: de la fibre:	
ex 104	piassava	exempt
ex 104	autres	exempt
127	Cacao: en poudre	30 cour. suéd. les 100kg
	droit additionnel	15 cour. suéd. les 100kg
ex 170	Coke	exempt
ex 203	Sel commun (chlorure de sodium)	exempt
	Huiles végétales volatiles etc.: autres que huile d'amandes amères, en contenants ou emballages pesant brut:	
257	1 kg ou plus	200 cour. suéd. les 100kg
	droit additionnel	200 cour. suéd. les 100kg
ex 395	Ramie, fibres de coco et autres matières textiles végétales, non spécialement dénommées	exempt
	Soie non spécialement dénommée, même combinée avec d'autres matières textiles: autre qu'en petits conditionnements appropriés pour la vente au détail: artificielle:	
ex 399	non tordue	200 cour. suéd. les 100kg
	droit additionnel	300 cour. suéd. les 100kg
ex 399	tordue	200 cour. suéd. les 100kg
	droit additionnel	300 cour. suéd. les 100kg
	Tôles, même ondulées: recouvertes de métaux non précieux ou de leurs alliages et non rangées sous les numéros 774—777:	
	recouvertes de zinc:	
ex 778	ondulées	7 cour. suéd. les 100kg
ex 778	autres	7 cour. suéd. les 100kg
	Feuilles et rubans:	
ex 898	en zinc, ainsi qu'en zinc dit zinc pour chaudières à vapeur	exempt
	Appareils électrotechniques spéciaux etc.: appareils pour télégraphes et téléphones sans fil, avec leurs parties, ne rentrant pas sous un autre numéro:	
ex 1044	appareils récepteurs de T.S.F. et leurs parties non spécialement dénommées, à l'exception des tubes électroniques droit additionnel	10 % ad val.
	droit additionnel	10 % ad val.
ex 1044	tubes électroniques	10 % ad val.
ex 1044	autres	10 % ad val.